

## SECRETARIAT GENERAL CELLULE PREVENTION SECURITE SURETE

Service / Division Cellule prévention Sécurité Sûreté Affaire suivie par : Maryse MEULENAERE Tél : 03 20 15 60 74

Mél: maryse.meulenaere@ac-lille.fr

144 rue de Bavay 59000 Lille Lille, le 28 mars 2024

La rectrice de région académique Rectrice d'académie Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du Premier Degré

S/C de Messieurs les Directeurs Académiques des Services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : Renforcement des mesures de sécurité applicables dans les écoles

A la mi-octobre 2023, après l'attentat terroriste survenu à Arras, la posture Vigipirate a été portée au niveau le plus élevé « urgence attentat » sur tout le territoire. Cette évolution a entrainé un renforcement des mesures de sécurité, que je vous ai demandé de mettre en place.

A la mi-janvier 2024, le plan Vigipirate était revenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ».

Depuis le 25 mars 2024, le plan est à nouveau porté à son niveau le plus élevé : « urgence-attentat ».

En raison de la charge symbolique qu'ils représentent et au regard de la menace, les établissements scolaires doivent faire l'objet d'une attention toute particulière et ces mesures de sécurité doivent être renforcées.

Vous veillerez à appliquer scrupuleusement l'ensemble de ces mesures, qui vous sont rappelées dans l'annexe jointe. De même, il convient de maintenir le même niveau de **vigilance face aux messages d'alerte à la bombe**, avec levée de doute en lien avec les autorités compétentes.

Les deux **exercices PPMS** doivent être réalisés dans chaque école et établissement scolaire. Pour une diffusion de la culture commune de la sécurité auprès de l'ensemble de la communauté éducative, la mise en œuvre de la sécurisation scolaire peut être inscrite à l'**ordre du jour des conseils d'école.** 

Je vous informe également que lorsqu'un **incident** ou une **menace** se sont produits, la **déclaration** en sera faite entre autres dans l'application « Faits établissements » et donnera lieu à la mise en œuvre des mesures de protection et d'accompagnement nécessaires.

Vous procéderez à la **vérification de vos annuaires de crise** et des moyens de communication sécurisés. Ces annuaires doivent couvrir l'ensemble des acteurs concourant à une crise (interne à la structure sans oublier le volet cyber ; externe à l'établissement notamment forces de sécurité intérieure, secours, préfecture, etc.).

Vous noterez également que dans toutes les situations liées à un évènement majeur, une menace d'intrusion ou d'attentat, le numéro à joindre pour l'académie de Lille est celui du cadre de permanence du Rectorat : 06.25.04.46.15. Pour mémoire, le numéro de permanence de la DSDEN du Nord est le 03.20.62.33.00, celui de la DSDEN du Pas-de-Calais est le 03.21.23.31.31.

Les référents sécurité-sûreté, pour rappel, sont :

Monsieur BERTIN DSDEN Nord 03.20.62.30.99 referentsurete59@ac-lille.fr Madame QUIGNON DSDEN Pas-de-Calais 03.21.23.82.01 referentsurete62@ac-lille.fr

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Valérie CABUIL